

## **Bulletin spécial à l'intention des vérificateurs - hiver 2006**

La direction du Réseau des vérificateurs du Centre des armes à feu Canada (CAFC) désire vous remercier personnellement de la contribution que vous avez apportée au cours de l'année qui vient de se terminer. La vérification des armes à feu dépend de l'aide des bénévoles. Votre apport est précieux.

Nous voulons également témoigner notre reconnaissance à ceux qui ont travaillé à l'amélioration du Réseau des vérificateurs et du Programme de vérification des armes à feu l'automne dernier. Votre participation enthousiaste aux groupes de discussion tenus d'un bout à l'autre du pays en septembre 2005 s'est révélée des plus enrichissantes et a permis de cerner non seulement plusieurs bonnes idées, mais également des préoccupations sur lesquelles nous devons nous pencher.

En outre, vous avez répondu en nombre inégalé au sondage envoyé en septembre, excédant ainsi nos attentes. En effet, nous avons reçu plus de 1100 réponses, et nous colligeons à l'heure actuelle les données fournies. Nous vous savons gré du temps et des efforts que vous avez consacrés à répondre aux sondages.

Voici un aperçu des données colligées jusqu'à présent.

Qui sont les répondants? L'expérience des vérificateurs varie entre les variables suivantes :

Moins d'un an – 9 %  
Entre un et deux ans – 6 %  
Entre deux et cinq ans – 29 %  
Plus de cinq ans – 56 %

Les vérificateurs consacrent le nombre d'heures suivant par mois à la vérification :

Moins d'une heure – 35 %  
Entre une et deux heures – 22 %  
Entre deux et quatre heures – 22 %  
Plus de quatre heures – 21 %

Qu'ont répondu les vérificateurs à propos de la sécurité au moment de la vérification?

Aucune préoccupation concernant la sécurité à leur égard ou à l'égard d'autrui : 74 %  
Les propriétaires d'armes à feu respectent généralement les règles de maniement des armes à feu : 75 %  
Les propriétaires d'armes à feu respectent généralement les vérificateurs : 84 %

Les vérificateurs ont cerné les points suivants susceptibles d'améliorer la vérification :

Cours de mise à jour des connaissances – 17 %  
Divers documents de référence – 15 %  
Formation supplémentaire – 15 %  
Divers outils – 14 %  
Appui accru de la part du personnel du CAFC – 8 %  
Formation différente – 2 %

### **Vérification gratuite**

Nous profitons de l'occasion pour vous rappeler qu'il vous est interdit, que vous soyez vérificateur bénévole, propriétaire ou employé d'une entreprise, de demander une rétribution pour les services de vérification. Si vous procédez à la vérification de l'arme à feu d'un particulier, le propriétaire de l'arme doit être présent pour la vérification. Ne conservez pas une arme à feu non enregistrée pour la vérifier plus tard.

### **Numéro de vérificateur**

Un numéro de vérificateur est attribué à une personne, qui seule peut l'employer. Il est strictement interdit à quiconque d'employer le numéro de vérificateur d'une autre personne.

### **Formulaire 804 – Rappel**

Le formulaire 804, « Vérification d'arme à feu », n'est pas obligatoire, mais peut vous aider à procéder à la vérification. Pour obtenir ce formulaire, vous pouvez le télécharger de notre site Web ([www.cfc-cafc.gc.ca](http://www.cfc-cafc.gc.ca)) ou communiquer avec le Bureau central de traitement au 1 800 731-4000. Lorsque vous l'avez rempli, vous devez remettre ce formulaire au propriétaire de l'arme à feu. Vous ne devez pas conserver le formulaire rempli ou une copie de ce dernier. Le propriétaire peut le conserver dans ses dossiers ou le faire parvenir au Bureau central de traitement, dont l'adresse est indiquée sur le formulaire. Ne l'envoyez pas au Réseau des vérificateurs.

Pour faire en sorte que la demande soit traitée rapidement, veuillez **ÉCRIRE LISIBLEMENT EN LETTRES MOULÉES** et indiquer si votre rapport concerne :

- **une demande d'enregistrement** (entreprise ou particulier)
- **une cession** (entreprise ou particulier)
- **le numéro de référence de cession**
- **la modification d'un certificat d'enregistrement**

### **Tableau de référence des armes à feu (TRAF)**

Nous avons le plaisir de vous transmettre la version 3.4 du TRAF. Les instructions complètes d'installation se trouvent dans le paquet contenant le CD. Les versions précédentes doivent être désinstallées avant l'installation de la nouvelle version. Vous trouverez un manuel de l'utilisateur, qui peut également être consulté à l'écran à l'aide du logiciel Acrobat Reader d'Adobe. En ouvrant le TRAF, double-cliquez sur le dernier icône à droite dans la barre de menu (illustrant un livre ouvert) pour consulter le manuel de l'utilisateur à l'écran. Si vous éprouvez des problèmes au cours de l'installation, n'hésitez pas à communiquer avec **le service de dépannage de la GRC, au 1 800 461-7797**. Choisissez la langue, puis sélectionnez **l'option 3** pour obtenir de l'aide.

### Faits saillants du TRAF 3.4

&Le TRAF contient plus de 25 770 dossiers organisés par marque et modèle, dont plus de 5 770 sont pourvus d'images. Si on considère les détails techniques que contiennent de tels dossiers, par exemple le calibre et le canon, le TRAF est composé de plus de 112 270 sous-dossiers correspondant chacun à une arme à feu.

&Le TRAF est également assorti d'une fonction de glossaire qui contient des renseignements supplémentaires sur les armes à feu et plus de 700 images. Cette fonction présente les définitions et les termes relatifs aux armes à feu, les codes de fabricant et les sigles, les décrets en vigueur et les textes habilitants, l'historique des entreprises et les inscriptions apposées sur les armes à feu.

&\*\* **Nouvelle fonction** \*\*: Une fonction a été ajoutée au TRAF. Elle permet d'enregistrer un dossier ou une entrée du glossaire en format PDF pour l'insérer dans un document ou le joindre à un courriel.

&Chaque nouvelle version du TRAF présente des milliers de nouveaux dossiers, de dossiers révisés et d'images d'armes à feu. Le logiciel est mis à jour continuellement pour englober les armes à feu nouvellement conçues ou mises en marché et pour tenir compte des nouveaux renseignements ou des renseignements modifiés portant sur des dossiers d'armes à feu.

### Procédures de vérification

1) Pour procéder à la vérification, examinez l'arme à feu pour garantir que l'information consignée sur la demande d'enregistrement est exacte. Comparez ensuite cette information avec les données enregistrées dans le TRAF afin de terminer la vérification. Le TRAF est divisé en deux composantes principales, soit les données principales, à savoir les renseignements sur la marque, le modèle, le type et le mécanisme, et les données secondaires, qui précisent le calibre, le canon et la charge. Si vous ne trouvez pas les données secondaires, veuillez consulter le manuel de l'utilisateur du TRAF.

2) Ensuite, vérifiez si le numéro de référence de l'arme à feu (le numéro que vous obtenez du TRAF) **et les séquences figurent dans le document**. Par exemple : 53379-1. (N'omettez pas le « -1 », car il fait partie des données secondaires du numéro.) Vous pourrez ainsi aider le Centre des armes à feu Canada à accélérer le traitement des demandes, des demandes de changement et des demandes d'importation.

3) Votre numéro de vérificateur doit être indiqué comme suit : 4 lettres majuscules suivies d'un tiret et de chiffres. Par exemple : ABIN-700.

**4) Vous n'êtes pas tenu de démonter l'arme à feu pendant l'examen. S'il faut démonter l'arme à feu, cette tâche incombe au propriétaire. Avant de manier une arme à feu, assurez-vous de PROUVER qu'elle est sécuritaire.**

5) Si vous n'êtes pas en mesure de repérer une arme à feu dans le TRAF, vous pouvez communiquer avec un conseiller technique, en composant le 1 800 731-4000, poste 1060. Le conseiller déterminera si l'arme à feu figure dans le TRAF et, si elle n'y est pas, vous expliquera ce que vous devez faire. Veuillez respecter les consignes suivantes :

### Création d'une nouvelle entrée

- Avant de créer une nouvelle entrée, le conseiller technique est tenu de vérifier soigneusement si la base de données contient déjà une entrée relative à l'arme à feu.
- Une nouvelle entrée n'est créée que si elle est étayée par tous les renseignements nécessaires.
- **Le conseiller ne peut créer de nouvelle entrée sur la foi de renseignements obtenus par téléphone ou par courriel.**
- Il faut au moins une référence, mais de préférence deux ou trois, pour créer une nouvelle entrée.
- La bibliothèque du Registre canadien des armes à feu regorge de centaines d'ouvrages spécialisés, de périodiques sur les armes à feu et de catalogues de fabricants glanés aux divers salons professionnels tenus d'un bout à l'autre de la planète. L'Internet constitue également une bonne source de référence.
- Le conseiller technique commencera sa recherche dans la bibliothèque du Registre canadien des armes à feu pour trouver des références en vue d'étayer la nouvelle entrée.
- Si cette première démarche ne donne aucun résultat, il faudra peut-être communiquer avec le fabricant pour confirmer les renseignements sur l'arme à feu. Dans ce cas, la recherche risque d'être ralentie si le personnel technique du fabricant est difficile à joindre.
- Une image nette de l'arme à feu visée, notamment un gros plan des inscriptions, peut également constituer une référence. **Il arrive parfois que le conseiller technique demande au vérificateur de lui transmettre des photos de l'arme à feu.**
- Une fois les références nécessaires trouvées, la nouvelle entrée peut être créée. Le cas échéant, les renseignements pertinents sur l'arme à feu visée doivent être consignés dans les divers champs.
- La nouvelle entrée est ensuite acheminée à l'unité de contrôle de la qualité aux fins d'approbation. Cette démarche peut prendre de quelques heures à plusieurs jours, selon le degré de complexité.

### Les analystes et les procédures relatives au TRAF

Il importe de respecter les consignes de création d'une nouvelle entrée au TRAF pour assurer l'exactitude des renseignements contenus dans la base de données.

Les conseillers techniques du Registre canadien des armes à feu sont tenus de respecter des lignes directrices strictes pour créer une nouvelle entrée. Il arrive parfois que la création d'une nouvelle entrée soit retardée en raison de renseignements manquants ou incomplets.

Les conseillers techniques du Registre canadien des armes à feu ont à cœur d'offrir un service impeccable à nos clients et partenaires ainsi que des produits de grande qualité qui seront ajoutés au Tableau de référence des armes à feu.

---

## COMMENT COMMUNIQUER AVEC LE RÉSEAU DES VÉRIFICATEURS

### **ADRESSE :**

Centre des armes à feu Canada  
Réseau des vérificateurs, Ottawa ON K1A 1M6

### **ADRESSE ÉLECTRONIQUE**

***verificateurs@cfc-cafc.gc.ca***

Réseau des vérificateurs :

1 800 731-4000, poste 1052 – laissez un message et nous vous rappellerons – télécopieur : (613) 941-1991

Conseillers techniques :

1 800 731-4000, poste 1060

**Vous pouvez communiquer avec un conseiller technique du lundi au vendredi de 7 h à 18 h et le samedi de 10 h à 18 h (heure de l'Est).**